

Avant de commencer un élevage en classe...

Pourquoi mettre en place un élevage dans la classe, à l'école primaire ?

Les programmes de l'école primaire précisent que l'enfant doit pouvoir reconnaître, observer et analyser les manifestations puis les caractéristiques de la vie animale et végétale. L'observation prolongée d'un animal dans la classe est même recommandée par les textes officiels.

L'étude des animaux dans leur environnement naturel est toujours à privilégier ; mais lors des sorties, l'observation et l'exploitation sont problématiques : si les invertébrés sont facilement visibles (escargots, insectes, vers de terre,...), les vertébrés, eux, se révèlent le plus souvent par leurs traces (nids, empreintes, résidus d'alimentation,...). Il sera toujours quasiment impossible de découvrir l'ensemble d'un cycle de vie en milieu naturel (naissance, croissance, vieillissement et mort). D'où la solution des élevages en classe.

Les textes officiels :

Cycle 1

« L'enseignant conduit les enfants à **observer les différentes manifestations de la vie animale et végétale**. Ils découvrent le cycle que constituent la naissance, la croissance, la reproduction, le vieillissement, la mort **en assurant les soins nécessaires aux élevages** et aux plantations **dans la classe**. » BO spécial n°2 du 26 mars 2015

Cycle 2

« La démarche, mise en valeur par la **pratique de l'observation**, de l'expérimentation et de la mémorisation, développe l'esprit critique et la rigueur, le raisonnement, le goût de la recherche et l'habileté manuelle, ainsi que la curiosité et la créativité.

Des expériences simples (exploration, observation, manipulation, fabrication) **faites par tous les élèves** permettent le dialogue entre eux, l'élaboration de leur représentation du monde qui les entoure, l'acquisition de premières connaissances scientifiques et d'habiletés techniques. »

- **Observer, comme en maternelle, des manifestations de la vie sur soi, sur les animaux et sur les végétaux.**
- Observer des animaux et des végétaux de l'environnement proche, puis plus lointain.
- **Réaliser de petits écosystèmes (élevages, cultures) en classe ou dans un jardin d'école ou une mare d'école.**

BO HS n°6 du 25 juin 2015

Cycle 3

« La construction des concepts scientifiques s'appuie sur **une démarche, qui exige des observations, des expériences, des mesures, etc.** ; la formulation d'hypothèses et leur mise à l'épreuve par des expériences, des essais ou des observations ; la construction progressive de modèles simples, permettant d'interpréter celles-ci ; la capacité d'expliquer une diversité de phénomènes, et de les prévoir. La réalisation de mesures et l'utilisation de certains modèles font appel aux mathématiques et en retour leur donnent des objets de contextualisation. Les exemples utilisés sont le plus souvent **issus de l'environnement des élèves**, devenant ainsi source de sens pour lui.

- Les élèves sont amenés à travailler à partir d'exemples d'élevages et de cultures.
- Les études portent sur des cultures et des élevages ainsi que des expérimentations et des recherches et observations sur le terrain.

BO HS n°6 du 25 juin 2015

Élevage = reproduction

Avoir un animal en classe n'est pas une démarche de routine, il faut pouvoir justifier sa présence par des objectifs pédagogiques et éducatifs précis. Le projet doit être écrit, présenté en conseil des maîtres, et recevoir l'accord de la directrice ou du directeur de l'école. Puis il doit être exposé aux partenaires : parents de la classe, agents de service...

Avant de choisir le type d'élevage à réaliser, il faut tenir compte :

- des avantages et des inconvénients (toujours au moins un) : la gestion pendant les vacances, la nourriture (facilité d'approvisionnement), la reproduction en captivité, le contrôle de la surproduction, les odeurs, les salissures, la gestion en fin d'élevage...
- de la réglementation : pas d'amphibiens, éviter les oiseaux

Il n'existe pas de liste des animaux autorisés dans les écoles, pas plus d'ailleurs que d'animaux interdits...

Des arrêtés protégeant la faune sauvage sont parus au Journal officiel en 1979, 1980 et 1982. Ces textes interdisent la capture et la destruction de certains insectes, notamment des papillons et coléoptères (Apollon, ...), ainsi que l'enlèvement des œufs de larves et des nymphes. Il existe également des **interdictions de capture et d'enlèvement** pour certains vertébrés : amphibiens (crapaud commun, rainettes arboricole et méridionale, grenouilles verte, rousse, agile, tritons et salamandres, ...), reptiles (couleuvres, lézards des murailles, lézards verts, orvets), oiseaux (passereaux, rapaces), mammifères (hérisson d'Europe, écureuil).

Le ramassage d'animaux dans la nature est étroitement encadré et doit être réalisé dans le respect de la réglementation en vigueur. La **liste des espèces animales protégées** peut être consultée sur le site Internet du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement à l'adresse :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-differents-textes-en-vigueur.html>

Les textes relatifs à la protection de l'environnement et à la sauvegarde des espèces et des écosystèmes sont extrêmement nombreux. Certains sont de portée nationale, d'autres de portée régionale ou départementale. Il existe aussi des textes communautaires et des conventions internationales. L'ensemble de ces documents peut être consulté sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel à l'adresse :

<http://inpn.mnhn.fr/reglementation/protection>

On y trouvera également les listes d'espèces qui, ne bénéficiant pas d'une protection intégrale au niveau national, peuvent faire l'objet d'une protection intégrale ou partielle au niveau départemental, par réglementation préfectorale, et qui sont fixées par arrêté préfectoral.

Les animaux provenant d'élevages, notamment de ceux réalisés en classe, **ne doivent en aucun cas être relâchés dans la nature.**

L'interdiction est d'autant plus forte s'il s'agit d'espèces exotiques, car elles sont susceptibles d'entrer en compétition avec des espèces locales et de les supplanter. C'est un délit de relâcher dans la nature des espèces exotiques.

Que faire des animaux en fin d'élevage ?

- Les individus prélevés doivent être remis en liberté à l'endroit où ils ont été capturés (escargots, chenilles/papillons, vers de terre, grillons...)
- Éviter la surproduction : éliminer les œufs d'insectes ou de poissons exotiques, séparer mâles et femelles après accouplement
- Donner la surproduction : autres classes, familles
- Conserver les animaux jusqu'à leur mort

Il existe des règles précises à respecter concernant la protection de l'animal et ses conditions de vie dans la classe. Ces règles concernent **les responsabilités**, non seulement **à l'égard des animaux** (alimentation, soins, etc.), **mais aussi à l'égard des élèves** (règles d'hygiène, possibilités d'allergie, de morsure, etc.). L'enseignant doit donc tenir compte des risques sanitaires éventuels pour les élèves.

Pour certains enfants, il y a des risques d'allergie en présence d'animaux à poils ou à plumes, et également des risques microbiens. Une précaution simple, pour l'élève, consiste à se laver systématiquement les mains au savon de Marseille avant et après tout contact avec l'élevage. Il paraît nécessaire d'informer les parents sur le projet afin qu'ils puissent signaler une contre-indication éventuelle. L'interrogation du médecin scolaire permet également d'obtenir ce type d'information.

En cas de doute, l'enseignant pourra interroger les services vétérinaires locaux du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche en ce qui concerne les allergies possibles ou la dangerosité liée à certaines espèces animales ou végétales.

Des ressources sur les élevages, sur le site sciences de la DSDEN 94 :

http://www.ia94.ac-creteil.fr/sciences/elevage_culture/elevages.htm

Des ressources détaillées sur l'élevage de l'escargot, de la noctuelle du chou, des phasmes, du cobaye, du poisson rouge, du ténébrion meunier ("ver de farine"), du vers de terre ; la réglementation sur les élevages en classe et un tableau d'activités sur les élevages, sur le site de La Main à la Pâte :

<http://www.fondation-lamap.org/fr/page/11930/comment-g-rer-un-levage-en-classe>

Des informations pratiques sur les élevages d'insectes (phasmes, papillons, grillons, cétoines, vers de farine) sur le site de l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) :

<http://www.insectes.org/opie/elevages-insectes.html>

Et les végétaux...

Les cultures sont moins contraignantes, mais il ne faut pas oublier qu'une plante peut être toxique et que les enfants doivent garder leurs distances.

Le ministère recommande d'éviter certains végétaux : plantes mellifères (dont le nectar est utilisé par les abeilles pour élaborer le miel), plantes toxiques et plantes épineuses (rosiers, berbérus, aubépine, robinier faux acacia, ...)

Quelle espèce choisir ?

De nombreux animaux se prêtent parfaitement à l'élevage en classe, qu'ils soient sauvages ou domestiques, tous de la même espèce ou dans une reconstitution de milieu naturel. Néanmoins, tous n'ont pas forcément le même intérêt suivant les projets des classes. Voici un petit tour d'horizon des principales espèces faciles à élever, à choisir en fonction des objectifs pédagogiques et de l'âge des enfants d'une part, et des moyens disponibles d'autre part.

Source : *Le Colporteur des Sciences en Vendée – Terre des Sciences – Elevages en classe.*

Espèces	Activités les plus adaptées pour chaque espèce : observation du...			Moyens	Espèces à privilégier (locales et faciles à élever)
	...comportement et morphologie	...cycle de vie	...rôle dans l'écosystème		
Arthropodes					
Cloportes	X		X	*	
Araignées	X			**	
Fourmis	X	X	X	***	
Coccinelles	X	X	X	*	
Phasmes	X	X		*	
Grillons	X	X		*	
Papillons	X	X		*	
Ténébrions	X	X		*	
Mammifères					
Cochon d'Inde	X	(X)		***	
Lapin domest.	X	(X)		***	
Souris blanche	X	X		***	
Divers					
Vers de terre	X		X	**	
Escargots	X	X		*	
Poissons	X	(X)		***	
Elevages multi-espèces					
Aquarium : la mare	X		X	***	
Aquarium : le bord de mer	X		X	***	
Aquarium : la faune du sol	X		X	**	

Moyens : *Ne nécessite pas de matériel spécifique hormis un vivarium,

** Nécessite l'achat ou la fabrication de matériel spécifique peu onéreux,

***Nécessite l'achat ou la fabrication de matériel spécifique plus important et/ou l'achat des animaux.